



HAL
open science

CRDP - Centre de recherche en droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRDP - Centre de recherche en droit privé. 2011, Université de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02034664

HAL Id: hceres-02034664

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034664>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

CRDP – EA 3881

Centre de Recherche en Droit Privé

Sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Bretagne Occidentale

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

CRDP – EA 3881

Centre de Recherche en Droit Privé
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Bretagne Occidentale

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de Recherche en droit privé (CRDP)

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA 3881

Nom du directeur : Mme Muriel REBOURG

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, Université de Lille 2, représentant le CNU.

Experts :

M. Bernard BOSSU, Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2

Mme Géraldine CHAVRIER, UFR Droit public de l'Université de Paris 1

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique :

M. David DEROUSSIN, représentant M. Xavier VANDENDRIESSCHE empêché pour des raisons médicales.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Pascal GENTE, Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université

Mme Béatrice THOMAS-TUAL, Doyen de l'UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 24 novembre 2010, en présence du directeur de l'équipe, Muriel REBOURG, du directeur adjoint, Philippe PEDROT, ainsi que des membres du bureau et d'autres enseignants-chercheurs. Ont également été auditionnés par le comité d'experts deux doctorants, ainsi que les personnels administratifs affectés à l'unité.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CRDP est né il y a une dizaine d'années. Il regroupe l'ensemble des enseignants-chercheurs de droit privé qui ne souhaitaient pas, à l'époque, adhérer à l'AMURE, laboratoire historique de l'Université de Brest, dont les activités sont liées à la mer et aux activités maritimes. Reconnue équipe d'accueil lors du contrat quadriennal 2004/2008, l'équipe de recherche en droit privé s'est donné comme axe de recherche spécifique l'étude pluridisciplinaire de la vulnérabilité, ce qui lui permet de fédérer des recherches variées, en droit des personnes, mais aussi en droit économique ou des contrats, voire en droit pénal ou droit social, ainsi que d'entretenir des coopérations avec des équipes de sociologues ou de médecins.

- Equipe de Direction :

Muriel REBOURG, MCF HDR, directeur ;

Philippe PEDROT, directeur adjoint ;

Bureau : Marguerite JOURDAIN, Dorothée GUERIN-SEYSEN.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	11	9*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1/2	1/2
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	4	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	

* 2 professeurs sont attendus du fait de recrutements annoncés, dont 1 à l'agrégation en cours.

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Malgré une très petite taille, l'équipe présente un bilan tout à fait honorable, de bonne qualité scientifique. Elle a su choisir un axe de recherches (la vulnérabilité) à la fois spécifique, très actuel et portant sur des questions de société importantes, qui lui permet de fédérer des recherches dans des domaines diversifiés, et avec de nombreux partenaires. Les travaux sont de bonne qualité et en nombre globalement satisfaisant. Mais l'unité est trop petite pour encadrer efficacement des doctorants et leur ouvrir des perspectives universitaires ; l'étroitesse du champ disciplinaire nuit à l'ampleur de ses recherches. Les doctorants manquent d'un encadrement structurant et ne semblent pas bien préparés aux carrières universitaires. Ce défaut est probablement en corrélation avec l'absence de perspectives de soutenances de HDR des enseignants-chercheurs.

- Points forts et opportunités :

- Choix judicieux des axes de recherche ;
- Nombreuses manifestations scientifiques ;
- Bonne coopération avec l'Atelier de Recherche Sociologique (ARS), notamment par le contrat ANR commun ;
- Bonne qualité des liens avec la société civile (hôpitaux, professions juridiques et judiciaires...).



- **Points à améliorer et risques :**

- Le problème majeur est le recrutement au sens large, aussi bien des enseignants-chercheurs que des doctorants.
- L'unité de recherche est trop petite, sa masse critique vraiment trop faible.
- L'absence totale de contrats doctoraux, que les contrats d'ATER ne peuvent pallier, est une faiblesse.
- L'encadrement des doctorants est inexistant.
- L'École doctorale multisite trop lointaine dans tous les sens du terme est un handicap.

- **Recommandations :**

- Il faut améliorer l'encadrement des doctorants, notamment en intégrant les perspectives universitaires dans les formations qui leur sont dédiées ;

- Il faut également améliorer le financement des thèses, aussi bien par la recherche de financements extérieurs que par la voie de contrats doctoraux : l'unité doit mener auprès de l'Université de tutelle une politique plus persuasive pour que celle-ci mette un nombre raisonnable de ces contrats à la disposition des juristes ;

- Il convient par ailleurs d'entreprendre une politique résolue de soutenances de HDR ;

- Le comité d'experts invite l'unité à réfléchir aux possibilités d'élargir le champ des sujets de thèse, que l'axe de recherches du CRDP restreint. La création d'un master « droit privé » serait une bonne étape. La structuration au sein du CRDP des recherches en droit immobilier qui ont donné lieu à deux dépôts de sujets de thèse devrait également être envisagée.

- Un examen des possibilités de regroupement ou de fédération avec le Centre de recherches administratives (CRA) doit être entrepris. A tout le moins, dans la mesure où cette unité de recherche semble avoir une meilleure expertise de l'encadrement des doctorants, une formation commune aux thésards des deux unités devrait être organisée.

- Plusieurs recrutements de professeurs destinés à résider durablement sont également souhaitables.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	9
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	100%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	1



3 • Appréciations détaillées :

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Si le thème de la « vulnérabilité » n'est pas totalement original, la spécificité du CRDP est de le traiter sous tous ses aspects, dans une perspective qui associe la recherche fondamentale (et notamment la question d'une définition normative de la vulnérabilité), et les recherches appliquées, notamment en partenariat avec l'atelier de recherches sociologiques de l'UBO et avec l'équipe Ethique, professionnalisme, santé de la Faculté de médecine. Ces partenariats stables et productifs ont permis l'obtention d'un contrat ANR.

L'activité du CRDP a abouti à des manifestations qui sont nombreuses et de grande qualité, ainsi qu'à des publications dont le nombre et la qualité sont tout à fait estimables. Il est cependant dommage que les liens évidents avec les axes de recherche du CRA (la vulnérabilité n'étant pas, tant s'en faut, hors du champ de compétence des collectivités locales...) n'aient pas été mieux exploités.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement**

La capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers est malheureusement inexistante.

S'agissant des financements externes, eux seuls ont permis la continuité des travaux du CRDP, que son budget de 8000 euros par an n'aurait pas assuré. La réussite à l'appel d'offres ANR est aussi un point positif.

Pour ce qui concerne la participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers, il faut observer que, pour le moment, les relations avec des universités étrangères relèvent de collaborations interindividuelles, nouées en particulier par l'un des enseignants-chercheurs de l'unité. Il n'existe pas de relations institutionnelles.

En matière de valorisation des recherches, comme en matière de relations socio-économiques ou culturelles, les collaborations avec la profession notariale et avec les avocats sont suivies et de bonne qualité.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité**

Cette toute petite unité n'a pas de problèmes de gouvernance ni de communication. Par contre, ses ressources sont fragiles et faibles.

L'animation scientifique de l'unité, et notamment l'encadrement des doctorants, sont l'un de ses points faibles.

L'implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région est très lourde. Le directeur de l'équipe ne peut pas bénéficier de sa décharge de service, eu égard aux nécessités d'enseignement de la Faculté de droit. Il participe à de nombreux conseils, qui pour nombre d'entre eux se déroulent à Rennes. Ces obligations, qui ne peuvent pas être réparties entre des membres de l'équipe globalement trop peu nombreux, « plombent » son activité proprement scientifique. Les autres membres de l'équipe sont tous en sur-service dans des conditions qui rendent l'activité de recherche très difficile.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet scientifique est tout à fait sérieux et séduisant. Sa réussite dépend d'un certain nombre de paramètres qui ne sont pas tous maîtrisables par l'unité :

- un financement plus conséquent ;
- l'affectation de contrats doctoraux ;
- l'affectation de nouveaux enseignants-chercheurs.

Une réflexion doit être menée sur la manière d'intégrer au projet un ensemble de recherches effectuées par les membres du CRDP dans des domaines autres que la vulnérabilité, et notamment les thèses de droit immobilier. En élargissant le champ des recherches, cette intégration faciliterait le recrutement de nouveaux chercheurs et doctorants.



Enfin, une articulation scientifique avec le CRA sur le thème de l'intervention des collectivités publiques dans le champ de la vulnérabilité permettra d'étayer une équipe qui demeurera de toutes façons toute petite et d'élargir le domaine de recherche à des horizons non privatistes mais néanmoins intéressants.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre de recherche en droit privé (CRDP)	B	B	C	A	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains



Brest, le 05 avril 2011

Monsieur,

Cabinet
Cab n°: 2011/ 138

Affaire suivie par
Pascal GENTE
Vice-Président chargé de la
Recherche

Mél.
Pascal.gente@univ-brest.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations concernant le rapport d'évaluation Centre de Recherche en Droit Privé (CRDP) – S2UR120001311.

Vous remerciant de votre diligence,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Président de l'Université
de Bretagne Occidentale,


Pascal OLIVARD

AERES
Monsieur le Directeur de la Section des Unités de Recherche
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Réponse de la direction du Centre de Recherche en Droit Privé (EA 3881)

à la suite de l'évaluation de l'AERES du 24 novembre 2010

Université de Brest

La direction du Centre de Recherche en Droit Privé (EA 3881) remercie tout d'abord les membres du comité de l'AERES d'avoir accepté de participer à cette évaluation et de leur avoir permis de bénéficier de précieux conseils.

La direction du laboratoire se permet d'émettre quelques observations relatives aux éléments développés dans le rapport d'évaluation.

OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION

Trois observations peuvent être faites s'agissant de la thématique de recherche développée par le CRDP (A), de l'encadrement doctoral (B) et des liens avec le Centre de Recherches Administratives de l'Université de Brest (C).

A- Thématique et collaborations

L'unité développe ses activités de recherche principalement sur la thématique des vulnérabilités et souhaite élargir son domaine de recherche. Plusieurs pistes avaient été envisagées notamment celle d'un pôle patrimonial incluant le droit de l'immobilier. Suivant les conseils des membres du comité de l'AERES, le CRDP s'engage à relancer la création d'un tel pôle en lien avec l'offre de formation proposée dans le cadre du prochain contrat quadriennal. Des membres du CRDP ont par ailleurs été à l'initiative d'une proposition de création de Master 2 Droit Privé Fondamental favorablement appréciée par l'AERES (B) et dont l'ouverture en septembre 2012 permettrait d'élargir le champ des recherches (avec en outre une originalité liée à l'approche de droit comparé anglo-saxon). Ce Master serait également très attractif pour les futurs doctorants et permettrait de pérenniser les enseignants-chercheurs au sein du CRDP et de l'Université.

La thématique des vulnérabilités développées par le CRDP lui permet d'entretenir des coopérations avec des sociologues, des médecins mais aussi avec des juristes.

B- Encadrement doctoral

L'encadrement doctoral doit être amélioré. Plusieurs pistes se dessinent : tout d'abord développer des séances plus régulières de présentation de l'avancement des travaux par chaque doctorant afin de leur permettre de faire le point sur leur travail et de pouvoir les conseiller utilement pour mener à terme et dans de bonnes conditions leur thèse.

Ensuite, pour renforcer l'équipe d'encadrants – qui devrait s'étoffer de deux Rangs A en septembre 2011 – une force incitation à des soutenances de HDR sera réalisée. Trois de nos collègues (C. Le Gallou, G. Roussel, D. Guérin) se sont engagés à présenter leur HDR au cours du prochain contrat quadriennal.

Enfin, des discussions sont en cours pour mettre en place à Brest des formations communes aux doctorants juristes de l'UFR (droit public /droit privé).

C- Lien avec le CRA

Un rapprochement avec le Centre de Recherches Administratives de l'UBO permettrait en effet d'augmenter la masse critique du laboratoire qui est peu importante. Le CRA et le CRDP s'engagent à effectuer un rapprochement scientifique qui pourrait conduire à la construction d'une équipe unique. Cette collaboration existe déjà sur un plan administratif du fait d'un secrétariat commun. Sur le plan scientifique, une collaboration entre les deux unités existe de manière ponctuelle sur les questions d'éthique, de statut de la personne, de procédures et plus largement de théorie du droit (participations réciproques aux colloques organisés). La création d'un axe de recherche commun aux deux structures nous permettrait de travailler de manière plus pérenne sur des thématiques de recherche transversales. L'idée de travailler avec le CRA sur l'intervention des collectivités publiques dans le champ des vulnérabilités est tout à fait pertinente et mérite que les deux unités s'en saisissent. En ce sens, une demande de Bourse doctorale auprès de la Région (ARED) a été faite récemment sur le thème « Enfant et droit public » avec un directeur de thèse du CRA et une codirection par un membre du CRDP. Concernant un rapprochement organique, les deux unités s'engagent d'une part à organiser des réunions communes régulières et d'autre part à inviter lors des réunions propres à chaque unité le directeur de l'autre unité pour réfléchir ensemble à la constitution d'un seul laboratoire dans les deux ans à venir.